

Le Conseil des habitant-e-s en bref.

Objectif principal

Prendre en compte vos décisions d'intérêt général et faire en sorte qu'elles aient un impact sur la politique communale pour le bien-être de toutes et tous.

Deux visions importantes

L'intégration n'est pas un aboutissement mais un processus continu.

La citoyenneté est vue comme une pratique légitime d'inclusion, de toutes et tous, plutôt que comme un statut dont dépendent des droits politiques.

Public visé

Toutes les personnes résidant ou travaillant sur la commune, y compris les résident-e-s étranger-e-s en Suisse depuis moins de 8 ans.

Le niveau de français ne doit pas être discriminant.

Une maîtrise minimale est suffisante.

L'âge n'est pas un critère discriminant (compétence/accord parental)
Les membres d'organismes (par ex. associations) participent en tant qu'individus.

Informations et renseignements

conseildeshabitants@vernier.ch ou tél. 022 306 06 70

conseildeshabitants@lancy.ch ou tél. 022 706 16 66

conseildeshabitants@thonex.ch ou tél. 022 869 39 70

conseildeshabitants.ch

Le Conseil des habitant-e-s, c'est quoi ?

Rôle central de la délibération

Faire valoir ses opinions, les partager, les approfondir, les confronter à d'autres, convaincre ou se laisser convaincre dans un esprit de respect mutuel pour aboutir à des recommandations communes auxquelles tou-te-s les participant-e-s peuvent adhérer (recherche du consensus).

Représentativité

Il est souhaitable que chaque table délibérative puisse tendre vers une représentation équilibrée de la population communale dans sa diversité ;

Et que les diverses opinions sur le thème traité soient représentées.

Moyens d'actions

- Rapport complet (spécifiant les positions majoritaires et minoritaires) rendu public;
- Transmission des résultats des délibérations aux autorités communales et retour justifié par écrit réalisé par le Conseil administratif;
- Votations communales sur une ou plusieurs propositions (ouvertes à tous les résidents de plus de 16 ans) ou mise à l'agenda du Conseil municipal.

Les Grandes étapes du Conseil des habitant.e.s

Etape 1

Mobilisation
de la population

Information

Formation

Faire émerger
des thèmes à traiter

Incitations à participer



Etape 2

Sélection
des participant-e-s
Validation des thèmes

Déclaration
d'intérêt à participer



Vote pour choisir
les thèmes

Lors d'une assemblée
ouverte à tout-e-s
OU en ligne

Tirage au sort
des participant-e-s



Etape 3

Travail des tables
délibératives

Formation à
la délibération

Découverte du thème

Audition d'experts

Identification de
pistes d'actions

Rédaction
collective d'un rapport



Etape 4

Retour des autorités
communales

Restitution du rapport

Réponse détaillée
des autorités

Assemblée conclusive